

CONTRAT DE SAILLIE DE L'ETALON SULAATIK'S VERSAGE - Etalon New-Forest – Livre A

Saison de monte 2012

Le Vendeur Laurence Dujardin 205 rue de la Grand'Cour 78910 Civry la Forêt Tél. /fax : 01 34 87 79 34 Mob. : 06 45 28 27 34	L'Acheteur Nom : Adresse : Tél. : Email :
---	--

Réservation d'une carte de saillie pour la jument :

N° SIRE :

Race :

Conditions :

1. A la réservation de la carte de saillie :
--> un chèque de 200 € T.T.C. à l'ordre de Laurence Dujardin (coordonnées ci-dessus) pour 3 doses de 8 paillettes de sperme congelé (la dose supplémentaire sera facturée 50 € T.T.C.) ;
--> un chèque de 200 € T.T.C. si jument pleine au 1^{er} octobre 2012 sauf sur présentation d'un certificat de vacuité.
2. Les frais d'acheminements vers une station des **Haras Nationaux** sont gratuits, frais de mise en place à la charge de l'Acheteur.
Les frais de transport et de mise en place de la semence vers les **centres de mise en place privés** sont à la charge de l'Acheteur, frais de transport à régler avant le départ des doses à moins que ces dernières ne soient enlevées sur place par l'Acheteur.
3. L'attestation de saillie ne sera délivrée par le Vendeur qu'après règlement intégral de toutes les sommes dues par l'Acheteur.
4. La semence congelée non utilisée ou en excédent en 2012 reste la propriété de Laurence Dujardin et doit être retournée au Haras National des Bréviaires à la fin de la saison de monte.

La jument sera inséminée en 2012 en IAC dans le centre agréé suivant :

Nom :

Responsable :

Adresse :

CP : Ville :

Tél. : Fax :

Fait le à

Le Vendeur

L'Acheteur

Le présent contrat signé par le vendeur et l'acheteur tient lieu de facture.